



Doc. 13599

16 septembre 2014

Ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 660 (Doc. 13512)
Comité des Ministres

1. En réponse à la question de l'Honorable Parlementaire, le Comité des Ministres renvoie à sa réponse à la Recommandation 2009 (2013) de l'Assemblée parlementaire «Vers une convention du Conseil de l'Europe pour lutter contre le trafic d'organes, de tissus et de cellules d'origine humaine» (CM/AS(2014)Rec2009 final).

1. Adoptée à la 1206e réunion des Délégués des Ministres (10 septembre 2014).

